

## Après le vote

Le dépouillement aura lieu le  
**dimanche 3 octobre à 16 h.**



*Attention, ne sont pas comptés :*

- ⊖ les enveloppes sans bulletin,
- ⊖ les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe,
- ⊖ les bulletins contenant un nombre de candidats supérieur à deux, ou inférieur à deux,
- ⊖ les bulletins portant des inscriptions.

En cas d'égalité, le plus jeune des candidats sera élu.

Les résultats seront proclamés par Madame le Maire et affichés en mairie.

## Après l'élection

Le mandat dure 2 ans. Deux années pour t'engager et agir pour ta commune !

Une fois élu et investi par Madame le Maire, tu seras convié à une réunion environ une fois par trimestre.

Ainsi tu pourras échanger, débattre et réfléchir sur des thématiques qui t'intéressent (environnement, cadre de vie, sports, loisirs, culture...).

Il y aura aussi 2 séances plénières par an sous la présidence du maire. Tu devras être présent et assidu aux différentes réunions. Tu seras aidé et encadré par des élus de la commission jeunesse.

*Tu recevras une convocation pour chaque réunion.*

## Dates à retenir



Dépôt des candidatures

**du 6 au 25 septembre 2021**

Campagne électorale

**Du 27.09 au 2.10. 2021**

Élections

**Dimanche 3 octobre 2021**

*De 10 h à 12 h et de 14 h à 16h*



**C.M.J.**

## GUIDE DES ÉLECTIONS



**2021 — 2023**

**Locunolé**

## Pourquoi un CMJ ?

C'est un lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif mais aussi de la démocratie. Le CMJ permet de vivre une éducation civique concrète et active. Il apporte aux jeunes une connaissance de la vie locale et des institutions grâce à une réflexion et une collaboration avec les services municipaux, les élus et les habitants.



## A quoi sert un CMJ ?

- ☞ Apprendre les notions de citoyenneté et de démocratie,
- ☞ Être le porte-parole des jeunes locunoloises et locunolois,
- ☞ Agir au sein de la commune pour valoriser les jeunes,
- ☞ Exprimer et proposer des idées et des actions pour améliorer le quotidien des habitants,
- ☞ Découvrir le fonctionnement d'une commune et des institutions,
- ☞ Elaborer des projets avec un budget.

**CMJ : 10/12 élus**



## Je peux être candidat si :

- ☺ Je suis scolarisé en CE2, CM1, CM2, 6<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup>,
- ☺ J'habite à Locunolé,
- ☺ Je suis prêt à m'engager durant 2 ans pour ma commune,
- ☺ Je suis motivé,
- ☺ Mes parents acceptent de signer les autorisations.

*Si tu souhaites devenir conseiller il faudra :*

- ▶ *remplir un dossier de candidature et le déposer en mairie,*
- ▶ *te faire connaître auprès de tes camarades, en réalisant une affiche avec tes projets ou idées pour ta commune.*

## Je peux être électeur si :

- ☺ Je suis scolarisé en CE1, CE2, CM1, CM2, 6<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup>,
- ☺ J'habite à Locunolé,

## La campagne électorale

**du 6 au 25 septembre 2021**

Les candidats préparent leur affiche sur laquelle ils exposent leurs projets et idées.

*Le programme des candidats sera affiché devant la salle polyvalente.*

## Les élections

**Dimanche 3 octobre 2021**

**à la salle polyvalente**



Venir avec une pièce d'identité ou le livret de famille.

*Le jour du vote :*

1. Tu prends 1 bulletin selon ton âge et une enveloppe.
2. Tu te rends seul dans l'isoloir et tu entoures les noms des 2 candidats que tu as choisis,
3. Tu introduis ton bulletin dans l'enveloppe,
4. Tu te rends à la table de vote présenter ta pièce d'identité,
5. Tu mets ton bulletin dans l'urne,
6. Un assesseur te fait signer le cahier d'émargement.

Le mode de scrutin est majoritaire à un tour.

Les électeurs votent pour 2 candidats dans chaque niveau.